

Arrêté

N° 2025-171

Objet : Liste d'aptitude pour l'accès au cadre d'emplois de **PROFESSEUR TERRITORIAL D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE DE CLASSE NORMALE** au titre de la promotion interne – Année 2025

Le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon,

Vu le code général de la fonction publique et plus particulièrement les articles L.523-1, L.523-5 à L.523-6,

Vu le décret n° 91-857 du 2 septembre 1991 portant statut particulier du cadre d'emplois des professeurs territoriaux d'enseignement artistique,

Vu le décret n°2023-1272 du 26 décembre 2023 modifiant les dispositions statutaires relatives à la promotion interne dans la fonction publique territoriale,

Considérant que 130 fonctionnaires et contractuels en CDI du cadre d'emplois des professeurs territoriaux d'enseignement artistique ont été recensés dans les effectifs de l'ensemble des collectivités territoriales et établissements affiliés, permettant d'inscrire 5 fonctionnaires sur la liste d'aptitude d'accès au grade de professeur territorial d'enseignement artistique de classe normale au titre de l'année 2025 en application de l'article 4 du décret n° 2023-1272 du 26 décembre 2023,

Arrêté :

Article 1 : À compter du 5 juillet 2025, la liste d'aptitude au grade de professeur territorial d'enseignement artistique de classe normale au titre de la promotion interne pour l'année 2025 est dressée ainsi qu'il suit :

ANGELLOZ-NICOUD Franck
BERNOUD Fabien
MANTILLERI Thomas
MARBOT Claire
VARAINE Rémy

Fait à Sainte Foy-lès-Lyon
Le 03/07/2025
Le Président,



Philippe LOCATELLI

Accusé de réception en préfecture
069-286912019-20250703-2025-171-AR
Date de télétransmission : 03/07/2025
Date de réception préfecture : 03/07/2025

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa notification, éventuellement au moyen d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été régulièrement publié et transmis au représentant de l'État.

Accusé de réception en préfecture
069-286912019-20250703-2025-171-AR
Date de télétransmission : 03/07/2025
Date de réception préfecture : 03/07/2025